

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH 2025) **Comment les orthoprothésistes contribuent à l'insertion Professionnelle des personnes en situation de handicap**

Mercredi 5 novembre 2025

Du 17 au 23 novembre se tiendra la **29ème semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)**. Cet évènement annuel vise à sensibiliser les entreprises et la société civile aux obstacles à l'emploi des personnes en situation de handicap, à promouvoir l'égalité des chances dans le monde professionnel et à favoriser concrètement leur insertion et maintien dans l'emploi.

Par leur expertise au service de l'autonomie et de la réadaptation fonctionnelle, les orthoprothésistes contribuent directement à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Salariés, dirigeants d'entreprise, artisans ou professionnels libéraux, nombreux sont ceux qui, touchés par un handicap de naissance, un accident de la vie ou une maladie chronique, peuvent **maintenir, reprendre ou créer leur activité professionnelle**, grâce à l'accompagnement et au suivi de leur orthoprothésiste et à l'utilisation des appareillages orthopédiques sur mesure que conçoivent et leur délivrent ces professionnels de santé (**prothèses, orthèses – y compris celles de positionnement**).

Maillons essentiels du parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, **les orthoprothésistes accompagnent près de 850 000 personnes en France** présentant soit une amputation de tout ou partie d'un membre, soit une déficience ostéoarticulaire, musculaire ou neurologique – contribuant ainsi significativement à l'amélioration de leur qualité de vie ainsi qu'à leur réinsertion professionnelle, éducative et sociale.

Les appareillages orthopédiques sur mesure qu'ils conçoivent, réalisent et délivrent sont constamment adaptés aux évolutions morphologiques, aux changements liés à la pathologie, ainsi qu'aux besoins et au projet de vie de chaque patient. Ils permettent, autant que possible, d'atténuer les conséquences du handicap, de retrouver une autonomie fonctionnelle et de réaliser les gestes essentiels de la vie quotidienne. Cette réhabilitation fonctionnelle est déterminante pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi : se déplacer jusqu'à son lieu de travail, monter et descendre des escaliers, adopter une posture adaptée pour travailler, conduire un véhicule, ou encore utiliser efficacement des outils professionnels tels qu'un outil, un clavier informatique ou un téléphone.

Deux propositions de reportages & témoignages dans deux régions

Ile-de-France – Clichy (Hauts-de-Seine)

Jeudi 20 novembre 2025 à 9h30 Témoignage de Pierre, orthoprothésiste chez Lagarrigue by Eqwal, accompagné de son patient Thierry, 60 ans amputé fémoral à la suite d'un accident de moto. Depuis deux ans, Thierry travaille comme opérateur en atelier au sein de l'agence Lagarrigue Clichy. Cette rencontre sera l'occasion d'échanger autour de son parcours, de son expérience d'appareillage et de la manière dont il concilie son activité professionnelle et son suivi orthopédique au sein du cabinet.

Hauts de France – Métren (Nord)

Vendredi 21 novembre à 9h30 Témoignage de Marion, orthoprothésiste au sein du Cabinet Marion Fourmaux Orthopédie, et membre du Conseil d'administration de l'UFOP. Marion montrera des appareillages fréquemment utilisés pour faciliter l'accès à l'emploi. Elle sera accompagnée d'une patiente, Florence, 22 ans, victime d'un accident de la route en 2020, amputée tibiale, puis fémorale, qui grâce à ses orthoprothèses, reprend des études à l'Université de Lille pour devenir diététicienne.

❏ Merci de vous rapprocher de myra@frapiersaab.com (06 70 10 82 24) pour toute demande d'information, mise en relation avec les témoins, ou venue sur place (accréditation obligatoire)

En savoir plus

Les orthoprothèses

Les orthèses

Les orthèses suppléent les carences en maintenant, ou en corrigeant une posture (tête, cou, membre supérieur, tronc, membre inférieur). En fonction de leur indication et de leur objectif thérapeutique, différents types d'orthèses sur mesure peuvent être réalisés pour les membres supérieurs comme pour les membres inférieurs : orthèses d'immobilisation, de traitement, de positionnement, de marche, de déambulation... Elles sont destinées à des patients présentant diverses pathologies telles que l'arthrose, la scoliose, la polyarthrite rhumatoïde, la paralysie cérébrale ou encore l'hémiplégie...

Les prothèses

Les prothèses remplacent la partie du membre supérieur ou inférieur, amputé ou incomplet de naissance (agénésie). Pour les membres supérieurs, il existe notamment des prothèses anatomomimétiques en silicone reproduisant le plus fidèlement possible la morphologie du membre concerné et des prothèses myoélectriques qui offrent la possibilité d'accomplir des gestes précis, tels que la saisie d'objets ou le contrôle des mouvements du poignet et du coude, tout en garantissant avant tout la fonction essentielle de préhension. Pour les membres inférieurs, selon le niveau d'amputation, l'orthoprothésiste conçoit et réalise sur mesure des prothèses tibiales (sous le genou) ou fémorales (au-dessus du genou). Ces appareillages sont généralement équipés de pieds à restitution d'énergie, qui restituent une partie de l'énergie du pas et comportent toujours une emboiture sur mesure, dans laquelle s'insère le moignon, destinée à assurer maintien et fonctionnalité de la prothèse.

Chiffres emploi / handicap

Plus de 3 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans sont reconnues handicapées par l'administration en France en 2023 selon l'Insee¹. Parmi elles, 45 % sont actives, contre près des 3/4 de l'ensemble de la population de cet âge. 39 % ont un emploi, près de 2 fois moins que la moyenne de la population. Parmi les personnes en situation de handicap qui occupent un emploi, les 2/3 travaillent à temps complet, contre 83 % de l'ensemble. Enfin, en 2023, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est de 12 %, soit près du double de celui de la population totale (7 %).²

L'UFOP

Créée en 1988, l'Union Française des Orthoprothésistes est l'unique organisation professionnelle représentative des orthoprothésistes, professionnels de santé spécialistes du grand appareillage orthopédique externe sur mesure. Elle fédère près de 90 % des professionnels en exercice, répartis dans plus de 250 cabinets à travers la France métropolitaine, les régions et les collectivités d'Outre-mer. L'UFOP assure la représentation et la défense des intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics et des acteurs du système de santé français.

Le secteur compte environ 3 000 collaborateurs – dont 1 500 orthoprothésistes, professionnels de santé, qui prennent en charge des personnes présentant un handicap, des troubles des fonctions ou des déficiences afin de concevoir, fabriquer et délivrer des appareillages orthopédiques sur mesure (prothèses, orthèses, corsets, corsets-sièges...) destinés à leur redonner une autonomie dont la naissance, la maladie, un accident ou l'âge les a privées.

Pour en savoir plus, consulter [le dossier de presse de l'UFOP](#)

¹ Voir *Emploi, chômage, revenus du travail*, édition 2024, Insee Références, Insee, août 2024.

² Cf Source : Insee – Données 2023 – © Observatoire des inégalités <https://www.inegalites.fr/Emploi-la-difficile-insertion-des-personnes-handicapees>